

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

**COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE
PROCÈS-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix neuf

Le 14 mars 2019 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale datée du 06 mars 2019.

Sous la présidence de Virginie Rivière, maire de LA SURE EN CHARTREUSE. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 22

Ouverture de la séance à 20h30

Étaient présents :

Mesdames : Virginie RIVIÈRE, Anne-Marie GENÈVE, Pascale BAUD, Sophie LELEU, Florence VIALI

Messieurs : Ludovic CHARPENAY, Jean-Luc DELPHIN, Jean-François GENÈVE, Rolland GUILLAUD, Roger PELLERIN, Edouard GENEVE, Jean-Christophe LEVEQUE, Fabrice BERNARD-GUELLE, Gauthier FOURNEL, Jean VEDEL, Albin RIBEIRO

Pouvoirs :

Anne-Catherine MALLON donne pouvoir à Virginie RIVIERE

Michel ALEX donne pouvoir à Annie GENEVE

Charlotte PORTZERT donne pouvoir à Florence VIALI

Absents :

Jérôme AUBRETON

Stéphane BUGNON

Anne STUNAUULT

Virginie RIVIERE vérifie et confirme que le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Annie GENEVE, votée à l'unanimité

JL Delphin arrive vers 20h45

UL

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Modification ordre du jour : Niveau point n°1 : SEDI - mise à jour du coût des travaux d'enfouissement des réseaux et adhésion au service de cartographie en ligne accepté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- 1 - SEDI – mise à jour du coût des travaux d'enfouissement des réseaux et adhésion au service de cartographie en ligne accepté à l'unanimité**
- 2 - Délibération programme de contournement du centre village de Pommiers**
- 3 - Délibération pour valider le projet de desserte de Sambuis**
- 4 - Approbation des nouveaux statuts de la CAPV**
- 5 - Vote du compte de gestion 2018**
- 6 - Vote du compte administratif 2018**
- 7 - Affectation des résultats**
- 8 - Budget primitif 2019**
- 9 - Vote des taux d'imposition communaux**
- 10 - Points divers**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :

03-2019 SEDI - mise à jour du coût des travaux d'enfouissement des réseaux et adhésion au service de cartographie en ligne

SEDI – Travaux sur réseaux France Télécom

Coût des travaux voté au conseil du 29 novembre 2019 : 38 729 € => participation communale après déduction des contributions du SEDI : 23 636 €

Coût des travaux réactualisé : 39 106 € = > nouvelle participation communale après déduction des contributions du SEDI : 24 013 €

Albin RIBEIRO explique la différence de prix par une extension sur la longueur des travaux.

⇒ **Voté à l'unanimité**

Objet :

04-2019 SEDI - mise à jour du coût des travaux d'enfouissement des réseaux et adhésion au service de cartographie en ligne

SEDI – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

Coût des travaux voté au conseil du 29 novembre 2019 : 186 259 € € => participation communale après déduction des contributions du SEDI : 29 375 €

Coût des travaux réactualisé : 192 123 € = > nouvelle participation communale après déduction des contributions du SEDI : 31 819 €

Albin RIBEIRO explique la différence de prix par une extension sur la longueur des travaux.

⇒ **Voté à l'unanimité**

AR

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :

05-2019 SEDI - mise à jour du coût des travaux d'enfouissement des réseaux et adhésion au service de cartographie en ligne

SEDI – Accès au service de cartographie en ligne du SEDI

Le Comité Syndical du SEDI a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- visualiser les réseaux relevant des compétences transférées au SEDI : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence au SEDI ;
- disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre le SEDI et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelable par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par le SEDI ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

(Monsieur ou Madame le Maire) présente au Conseil Municipal la convention relative à l'adhésion au service :

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- autorise son Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne (annexée à la présente délibération),
- s'engage, le cas échéant, à verser sa contribution au SEDI dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

A ce jour, seul Guy et Ludovic peuvent utiliser ce logiciel qui leur permet de visualiser rapidement les points où il y a un problème comme les points lumineux défectueux.

⇒ **Voté à l'unanimité**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :

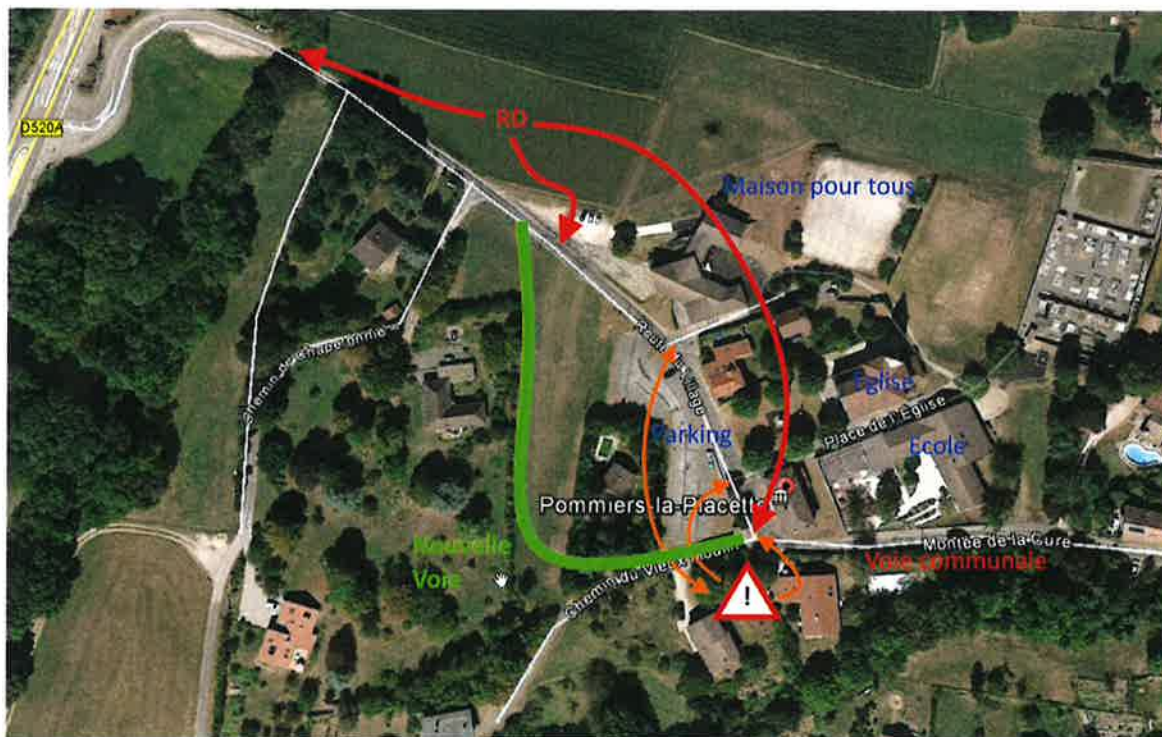
06-2019 Délibération programme de contournement du centre village de Pommiers

a - Descriptif de l'opération :

Le village de Pommier est traversé par une route départementale qui s'arrête au droit de l'ancienne Mairie. La voie communale qui se poursuit fait un angle droit avec la RD dans l'angle du bâtiment. Cette voie présente une très forte déclivité de l'ordre de 12%.

Les véhicules qui circulent rasant l'entrée du bâtiment de l'ancienne Mairie et le chemin d'accès à l'école. De plus le stationnement pour l'école ou l'église se fait de l'autre côté de la RD. La traversé piétonne est hasardeuse sur les périodes de pointe liées au trafic pendulaire du matin et de fin de journée.

Le virage à angle droit et la forte déclivité posent également des problèmes pour les véhicules en particulier en hivers avec la neige.



Le projet consiste donc à bloquer la circulation entre la dernière entrée du parking et l'ancienne mairie. Pour dévier le flux des véhicules, la commune souhaite créer une voie nouvelle avec des virages mieux calibrés avec les surlargeurs adaptées.

En éloignant, le flot de circulation, on va sécuriser l'entrée des écoles, l'accès au parvis de l'église et permettre de réhabiliter l'ancienne mairie.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

On va pouvoir envisager par ailleurs un déclassement d'une partie de la RD entre la Maison pour Tous et l'ancienne mairie.

La nouvelle voirie permet également de mieux desservir la zone urbanisable du bas du village.

b - estimatif du coût des travaux (HT) :

L'estimatif se présente de manière à permettre le calcul de la subvention en cohérence avec la définition du dispositif dont il relève.

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Préparation de chantier et terrassement	Lot 1 Terrassement	30 000€HT
Fondation de chaussée	Lot 2 Empierrement	50 000 €HT
Enrobé	Lot 3 Enrobé	33 000 €HT
Pluvial	Lot 4 Collecte pluviale	7 000€Ht
Éclairage public	Lot 5 Éclairage	24 000 €HT
Total		134 000€HT

c - Echancier et durée de l'opération :

Date de début des travaux : Le début des travaux est programmé en avril 2019.

La consultation des entreprises aura lieu début d'année 2019.

Date de fin des travaux : La fin des travaux est prévue en juillet 2019.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

d - Plan de financement :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	40 000	En cours	En attente
Région	0		
Etat	0		
Union Européenne	0		
SEDI	5000	En cours	En attente
Sous-total (total des subventions publiques)	45 000		
Autofinancement	89 000		
TOTAL	134 000		

Virginie RIVIERE, demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter l'aide du département

Virginie RIVIERE déclare que l'opération n'a pas connu de début d'exécution et que la mairie s'engage à ne pas la commencer avant que le dossier n'ait fait l'objet d'une autorisation de démarrage des travaux par le Département ou soit inscrit en programmation indicative de la dotation territoriale

⇒ **Voté à l'unanimité**

VR

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Jean VEDEL prend la parole pour revenir sur la réunion qui a eu lieu entre les riverains et la mairie pour le détournement de la voirie et s'interroge :

- 1) sur l'impact de cette nouvelle voie en matière de sécurité des riverains
- 2) la nouvelle route sera communale ou départementale pour limiter la vitesse à 30 km ?
- 3) l'accès du parking face à la route du cimetière sera-t-il supprimé ?

Pour répondre à Jean, Virginie RIVIERE rappelle la réunion qui a eu lieu vendredi 8 mars 2019 : le risque zéro n'existe pas, pour la sécurité : il y aura pose de chicanes, pose de barrières pour fermer la route devant l'ancienne mairie et l'accès du parking face à la route du cimetière sera supprimé.

Une étude sera faite pour un éventuel passage de la zone à 30 km/h.

Jean VEDEL demande quels sont les aménagements qui sont prévus pour protéger les terrains privés ?

L'utilisation de radar « pédagogique » pourrait être envisagée pour étudier les excès de vitesse.

Une information pourra ensuite être communiquée à l'attention de la gendarmerie.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :

07-2019 Délibération pour valider le projet de desserte de Sambuis

L'association Syndicale Libre (ASL) de la Sambuis-Col de l'Habit mène un projet de desserte forestière de Sambuis.

Ce projet doit débuter sa réalisation en 2019. Il consiste à créer une route forestière de 900 mètres linéaires et à aménager 4 tronçons de pistes de débardage totalisant 1 620 mètres linéaires.

Il est présenté un plan de localisation des travaux avec les différents tronçons. Ce plan a été réalisé par le maître d'œuvre du projet : COFORET.

Les différents tronçons sont :

- La route forestière identifiée sur le plan en bleu, portant comme référence RF_01
- Les pistes de débardage identifiées sur le plan en rose, portant comme référence : PF2, PF3, PF4 et PF5.

La création des dessertes de ce projet sera assurée par ASL Sambuis-Col de l'Habit.

Virginie RIVIERE, maire, propose de délibérer sur le point suivant :

Le conseil municipal approuve la modification des chemins ruraux pouvant être présents sur certains des tracés du projet d'aménagement de l'Association Syndicale Libre de Sambuis-Col de l'Habit. La modification prend en compte des imprécisions du positionnement cadastral et géographique des pistes « PF3 », « PF4 » et « PF5 » concernées sans modifier le caractère initial du projet.

⇒ **Voté par 19 voix et une abstention**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE






PV du 14 mars 2019

Projet de création de route et pistes forestière

ASL de la SAMBUIS



Légende

-  place de dépôt et retournement
-  Piste forestière existante
-  Projet de route forestière
-  Parcellaire cadastral
-  ppr

Copyright© COFORET - IGN
Réalisation R RENAULT Format A4
Edité le 17/01/2019.



COFORET - Cofédération forestière
Fédération des Organismes Forestiers de France



WA

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :

08-2019 Approbation des nouveaux statuts de la CAPV

Le mardi 18 décembre 2018, le conseil communautaire du Pays Voironnais a approuvé à l'unanimité la nouvelle rédaction des statuts de la communauté.

Cette modification statutaire concerne principalement la prise de compétence « création et gestion des maisons de service public » permettant de porter un projet sur la commune de St Geoirs en Valdaine. Elle a également été l'occasion de « toiler » les statuts sur les points suivants :

- Transfert obligatoire de la compétence « Eaux pluviales urbaines » à compter du 1 janvier 2020
- Précision que la compétence assainissement concerne l'assainissement des eaux usées en 2019 comprenant la gestion du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif
- Prise en compte de la loi du 23 novembre 2018 qui ajoute explicitement les terrains familiaux prévus au schéma de la compétence gens du voyage
- Précision que la compétence GEMAPI comprend une compétence facultative « animation et concertation »
- Mise à jour de la liste des Espaces Naturels Sensibles en supprimant ceux qui ne peuvent pas prétendre à une labellisation.

Ces nouveaux statuts n'entreront en vigueur par arrêté préfectoral qu'après adoption des 2/3 des conseils municipaux représentant la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population.

Virginie RIVIERE, Maire, propose de délibérer sur le point suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-16 et suivants,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CAP réuni le 18 décembre 2018

Considérant que la CAPV a initié une modification statutaire des points précédents cités

Considérant les règles d'entrée en vigueur sus-mentionnées

La modification des statuts, proposée et votée par le conseil communautaire de la CAPV lors de sa réunion du 18 décembre 2018 selon la nouvelle rédaction ci-annexée, est adoptée.

⇒ **Voté à l'unanimité**

112

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :
09-2019 Vote du compte de gestion 2018

Le compte de gestion réalisé par le trésorier correspond rigoureusement au compte administratif 2018 de la commune, soit :

- excédent de fonctionnement : 142.644,38 €
- excédent d'investissement : 34.929,65€

Virginie Rivière, propose d'accepter le compte de gestion 2018

⇒ **Voté à l'unanimité**

Objet :
10-2019 Vote du compte administratif 2018

Jean-Christophe LEVEQUE, adjoint aux finances présente le Compte administratif 2018 de la commune, Virginie RIVIERE, Maire sort de la salle,

CA 2018	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-493 461,53
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	636 105,91
SOLDE DE FONCTIONNEMENT REPORTE EN INVESTISSEMENT 2019	142 644,38
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE EN RESERVE	44 011,59
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DES CCAS	8 461,20
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-249 304,03
RECETTES D'INVESTISSEMENT	284 233,68
SOLDE D'INVESTISSEMENT REPORTE EN DEPENSES 2019	34 929,65

⇒ **Voté par 19 voix**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :

11-2019 Affectation des résultats

Retour de Madame le Maire qui reprend la présidence, Jean Christophe LEVEQUE présente l'affectation des résultats 2018 et propose de reconduire l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour la somme de 142.644,38 €

Virginie RIVIERE, maire, propose au Conseil Municipal, d'accepter l'affectation de résultats 2018

⇒ **Voté à l'unanimité**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :
12-2019 Budget primitif 2019

Jean Christophe LEVEQUE, adjoint aux finances présente le BP 2019

Section fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 600,000 €

Recettes de fonctionnement : 600.000 €

Pour les subventions attribuées aux associations, Jean Christophe présente le tableau suivant :

SOUS LES POMMIERS	3 600
CLUB ENTRAIDE ET AMITIE	1 400
COMITE DE COORDINATION	600
COMITE DE COORDINATION (salaire animation périscolaire)	
ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES (contrat enfance jeunesse)	
ASSOCIATION DES FAMILLES RURALES	
COOPERATIVE SCOLAIRE	800
COMITE DES FETES	1 700
ANCIENS COMBATANTS	320
SOUVENIR Français	100
VTT DE LA SURE	400
ASEAI association au service de l'enfance et des adultes handicapés Isère	
TOTAL	8 920

Section investissement :

Dépenses d'investissement : 400.900 €

Recettes d'investissement : 400.900 €

Virginie RIVIERE propose au Conseil municipal d'accepter le BP 2019

⇒ **Voté à l'unanimité**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :
13-2019 Vote des taux d'imposition communaux

Jean-Christophe LEVEQUE propose de voter les taux des ménages. Il propose de suivre la délibération prise lors de la fusion sans variations, les taux seraient donc les suivants :

St Julien	Pommiers	La Sure	BASES	TOTAL	VOTE DES TAUX 2019 (TEOM : 10,4%) (CFE : 26,9%)
6,21%	8,71%	7,59%	1 246 000	94 571,40	TAXE D'HABITATION (taux CAPV 9,51%)
11,33%	20,19%	16,04%	829 000	132 971,60	TAXE FONCIERE (taux CAPV 2,87%)
37,62%	55,45%	47,37%	48 900	23 163,93	TAXE FONCIERE NON BATI (taux CAPV 7,49%)
				250 706,93	TOTAL

bases	
555 843	TAXE d'HABITATION SAINT-JULIEN
690 196	TAXE d'HABITATION POMMIERS
1 246 039	TOTAL

392 671	TAXE FONCIERE SAINT JULIEN SUR LE BATI
436 363	TAXE FONCIERE POMMIERS SUR LE BATI
829 034	TOTAL

Virginie RIVIERE propose au Conseil municipal d'accepter les taux des taxes communales 2019

⇒ **Voté à l'unanimité**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

Objet :
Points divers

1- Rythmes scolaires :

Nous avons reçu de la part des services de l'inspection académique des services de l'éducation nationale de l'Isère la validation de notre demande de modification de l'organisation du temps scolaire.

A compter de la rentrée scolaire 2019 et jusqu'au 31 août 2022, les horaires de notre école communale seront donc les suivants :

RNE	LUNDI				MARDI				JEUDI				VENDREDI			
	Matin		Après-midi		Matin		Après-midi		Matin		Après-midi		Matin		Après-midi	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
0380865J	08:30	11:30	13:30	16:30	08:30	11:30	13:30	16:30	08:30	11:30	13:30	16:30	08:30	11:30	13:30	16:30

Les horaires feront l'objet d'un arrêté officiel qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Il en résulte que l'exécution du PEdT telle que décrite dans la convention en vigueur ne peut se poursuivre puisque les activités périscolaires prévues dans le prolongement du service public de l'éducation sont organisées en tenant compte des heures d'enseignement réparties sur cinq jours par semaine.

2- Commémoration fin de la guerre d'Algérie mardi 19/03 :

- Pommiers : 18h00
- St Julien : 18h30
- AG Anciens combattants : 19h00

3- Concert Apéro Jazz :

Samedi 16/03 à 16 H00 au GAEC des Bergers de la Sure (parking au col)
Vendredi 22/03 à 19h30 à la MTL

4- COLLECTE DE SANG du 26 mars 2019 :

Fabrice BERNARD GUELLE nous informe que les réserves sont au plus bas et qu'il faut donner son sang

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

5- - Fête du Printemps :

Sophie LELEU nous rappelle qu'elle participe à un projet « Affiche-moi ton rêve » avec le PAYS VOIRONNAIS. Ce projet sur une durée de 3 semaines du 8 au 23 mars 2019, va permettre à des artistes de réaliser une affiche qui sera exposé dans les abris-bus du Pays Voironnais.

6- Abri bus :

Albin RIBEIRO, informe le conseil municipal que l'abri bus du col va être refait en totalité en juin, pour l'abri bus du lac il y aura un changement du carrefour du lac et probablement un changement de place et pour l'abri bus de la mairie, celui-ci restera en place mais le point d'arrêt va changer.

Le conseil municipal est clos à 22 h 42



COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 14 mars 2019

FEUILLET DE CLOTURE

03-2019 SEDI - mise à jour du coût des travaux d'enfouissement des réseaux et adhésion au service de cartographie en ligne

SEDI – Travaux sur réseaux France Télécom

04-2019 SEDI - mise à jour du coût des travaux d'enfouissement des réseaux et adhésion au service de cartographie en ligne

SEDI – Travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité

05-2019 SEDI - mise à jour du coût des travaux d'enfouissement des réseaux et adhésion au service de cartographie en ligne

SEDI – Accès au service de cartographie en ligne du SEDI

06-2019 Délibération programme de contournement du centre village de Pommiers

07-2019 Délibération pour valider le projet de desserte de Sambuis

08-2019 Approbation des nouveaux statuts de la CAPV

09-2019 Vote du compte de gestion 2018

10-2019 Vote du compte administratif 2018

11-2019 Affectation des résultats

12-2019 Budget primitif 2019

13-2019 Vote des taux d'imposition communaux

NR